

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de Septembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Longèves, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CCVSA 09/15	CHOLLET Joël	BENET	
	MILLET Martial	FAYMOREAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLE	
	GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
	CHEVALIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CCSVL 06/14	METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	LEGERON Joël	ILE D'ELLE	
	GANDRIEUAU James	STE PEXINE	
	DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS	
CCPFV 14/22	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	BOBINEAU Joël	MERVENT	
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN	
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
	BAUDRY Yves	SERIGNE	
CCPLC 05/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
	GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Total délégués présents : 34/64			
POUVOIRS	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE	à LANDAIS Bernard
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	à BOULARD Stéphane
	ARNEAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à CHARPENTIER Arnaud
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	à MAROT Roger
	MOREAU Yannick	DAMVIX	à ROBIN Noël
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	à GUILLON Denis
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à DAVID Laetitia
Total présents et représentés : 41/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PONT DU RUSSON DE CHAMPAGNE - DELIB N°80/CS 23 SEPT 2024

Le Pont communal (Triaize) d'accès à la Pointe aux herbes est en état si dégradé que la Commune de Triaize a sollicité l'utilisation du pont provisoire et son accès installé par le SMVSA lors des travaux de la Pointe aux Herbes.

Dans la mesure où le fait de pas avoir à créer deux ponts juxtaposés, la demande permet une économie d'argent publique de 200 000 à 300 000€, notamment pour la commune de Triaize, Le SMVSA s'est montré favorable à cette demande avec certaines contraintes puisque le SMVSA ne dispose pas de pouvoir de Police.

Néanmoins, le Pont n'a pas été prévu pour accepter la circulation et la mise en place d'un platelage bois protecteur pour un montant de 15 000€HT semble nécessaire.

Il est donc proposé de transférer la gestion de l'ouvrage à la Commune de Triaize qui :

- Exercera son pouvoir de Police sur l'ouvrage
- Prendra en charge les opérations d'entretien courant du Pont et de son accès ainsi que de renouvellement du tablier et annexes (garde-corps, platelage)
- Le maintiendra en état notamment y compris pour la traversée d'engins lourds (tracteurs agricoles, grues, engins de chantiers)
- Participe à hauteur de 50% à l'aménagement nécessaire pour que le tablier soit protégé de la circulation

Au vu de la dégradation du Pont communal, pour des raisons de sécurité, il apparait que la Commune de Triaize a déjà pris possession du pont du SmVSA et il y a lieu de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Se prononce favorablement au principe de mise à disposition du Pont du Russon au Profit de la Commune de Triaize dans les conditions énoncées ci-avant ;
- Autorise le Président à signer les conventions nécessaires à la réalisation de la décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER